

# AME

## ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT

### INFORMATIONS des ADHÉRENTS N° 22



Compte rendu d'assemblée générale : pages 1 à 5

CR de Conseils municipaux : pages 6 à 8

## Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 06 août 2017

Le 31 juillet 2016 à 10 h 00 dans la salle des Associations de Messanges, l'assemblée générale de l'AME a rassemblé 107 participants présents ou représentés parmi ses 134 adhérents à jour de cotisation, et 13 nouveaux adhérents.

Le président Denis Oulés ouvre l'assemblée générale et remercie les participants dont la présence atteste de leur soutien à l'Association Messanges Environnement.

Il remercie la municipalité pour son accueil dans cette salle des associations et son prêt de l'écran de projection, et présente les excuses de Monsieur le Maire qui était invité mais n'était pas disponible ce jour.

Il remercie ensuite les administrateurs pour leur participation à la vie de l'association et aux distributions d'invitations aux résidents, en particulier Michel Resano, le plus ancien membre actif de la première association des propriétaires, la trésorière adjointe Véronique Pouxvieilh, ainsi que René Marc qui assure le fonctionnement de notre siège social.

En préambule, Denis Oulés rappelle que notre association représente ses adhérents et mène toute action de préservation de l'environnement et de promotion de la qualité de vie au service de tous. Ces actions portent sur :

- les espaces naturels, leurs paysages, leur faune et leur flore,
- le type d'habitat, son architecture et son esthétique en harmonie avec son environnement,
- les infrastructures adaptées à la sécurité et aux besoins des résidents,
- la protection de la qualité de vie des effets des activités humaines.

### **I – RAPPORT MORAL :**

#### 1. Questions à Monsieur le Maire, le 30 août 2016:

Urbanisme: il nous a été confirmé le transfert des responsabilités d'instruction des permis de construire par la commune à MACS, et surtout, de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec la commune), conformément aux orientations des lois ALUR et NOTRe.

Sécurité de circulation: la création de passerelles pour vélos et piétons sur le pont du ruisseau de la Prade vers la plage n'a pas été possible parce que situé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Le projet sera étudié à nouveau avec le PLUi

D'autres réponses à nos questions ont été données dans notre bulletin d'informations n° 19.

#### 2. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi):

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune est relancé depuis novembre 2014. Il avait initialement été mis en chantier en 2005 et le diagnostic qui avait été présenté aux associations à l'automne de cette année là a été recommencé. Monsieur le Maire nous avait adressé un courrier le 21/11/2014 demandant au président de l'AME de participer à un comité consultatif avec une dizaine

d'autres personnes de la société civile de Messanges pour accompagner ces travaux d'élaboration du PLU, et nous avons répondu favorablement à ce courrier.

# AME

Entre temps, la loi ALUR et la nouvelle loi réformant les responsabilités des collectivités territoriales a poussé vers la réalisation de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

C'est dans ce contexte que nous avons été sollicités pour une première réunion consultative le 24 janvier, repoussée au 14 février 2017.

En présence du Conseil municipal, il nous a été commenté le rapport de diagnostic et de présentation du PLU (127 pages), puis le projet de PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable). Avec l'accord de Monsieur le Maire, ces documents de travail ont été communiqués à nos adhérents.

Avec l'accord de nos administrateurs, nous avons remis le 25 février trois pages d'avis et de questions à Monsieur le Maire, qui ont été annexées au compte rendu de la première réunion consultative.

En résumé:

- le conseil municipal constate une diminution de la population qu'il explique par le départ de Messangeots de souche dans l'incapacité de disposer de terrains à un coût modéré pour construire leur logement.
- il souhaite donc urbaniser 15 ha pour construire 552 logements nouveaux et loger 1574 habitants (au total) à l'horizon 2030.
- trois nouvelles zones constructibles seraient en continuité Sud et Nord du bourg, et à l'Ouest du centre de vacances Arts et Vie.

Nous contestons l'interprétation des chiffres d'évolution de la population (955 habitants en 2013) et d'actifs habitant Messanges parce que non fondés sur des valeurs précises du recensement par l'INSEE tous les cinq ans (2008 et 2013, en attendant 2018).

Nous demandons quelles sont les garanties d'affectation de 552 logements nouveaux à des résidents permanents et actifs (l'objectif affiché du PADD), sachant que les 1165 logements de 2013 sont pour 61% des résidences secondaires.

Nous observons avec satisfaction que le quart Nord-Ouest de la commune (au Nord de la route de la plage, et à l'Ouest du ruisseau de la Prade) est préservé, conformément aux prescriptions de la loi Littoral reprises dans le Schéma de Cohérence Territoriale de MACS, et au Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Par contraste, le Sud-Ouest de la commune verrait sa vocation touristique renforcée au détriment des espaces naturels, et 14 ha d'activités artisanales et commerciales voisineraient le magasin Super U.

Enfin, nous sommes dans l'attente des plans parcellaires du PADD pour nous prononcer sur les trois nouvelles zones qui deviendraient constructibles; nous exprimons de grandes réserves sur celle située à l'Ouest du pôle Arts et Vie.

Le bulletin d'informations n° 20 a donné ces informations.

## 1. Partenariat de six associations de propriétaires voisines dans MACS:

Vos administrateurs ont approuvé la proposition qui nous a été faite par l'association des propriétaires de Soorts-Hossegor de convenir d'un partenariat entre six associations de communes de MACS pour mutualiser des compétences utiles pour des sujets qui dépendent de la communauté de communes.

Les transferts de responsabilités des communes vers cette collectivité territoriale rendent nécessaire ce partenariat, et l'élaboration intercommunale du PLU est l'un des sujets où la concertation visée est pertinente.

Cette convention de partenariat a été signée devant la presse locale le 14 avril 2017: le bulletin d'informations n° 21 en a rendu compte.

## 2. Nouveaux aménagements importants dans la commune:

- L'aire de stationnement des campings cars près de la plage a été modernisée, et rendue payante: c'est un grand progrès pour l'accès à la plage Nord.

# AME

- Un permis de construire 16 lots d'un « Parc Résidentiel de Loisirs » avec piscine et boulodrome central a été accordé au lieu dit « Le HOUDIN » au Sud-Est de Messanges: il n'a pas fait l'objet de contestation des riverains à la différence d'un projet de camping sur le même terrain en 2002.
- Un permis de construire l'extension du centre équestre de la Prade a été accordé en mai 2017.

## 1. Desserte en téléphonie mobile de la commune:

Nous avons écrit en 2016 aux quatre opérateurs de téléphonie mobile pour demander une amélioration de leur qualité de service: ils n'avaient pas répondu.

Monsieur le Maire a écrit à leur autorité de régulation (l'ARCEP) le 5 janvier, mais n'a pas obtenu de réponse.

Pour compléter ses arguments qui ne mentionnaient pas la fréquentation touristique en été, je suis intervenu directement auprès du Chef de l'unité couverture et investissements mobiles de cet organisme, en lui signalant la décision de FREE de construire un pylône de 40 m près du bourg, et en lui demandant d'intervenir auprès des trois autres opérateurs pour compléter leur qualité de service. Il m'a informé de l'attribution de nouvelles fréquences pour SFR et BOUYGUES TELECOM qui devraient leur permettre de servir la 4G.

C'est un dossier en cours d'instruction à ce jour, pour lequel Mr. le Maire nous remercie de notre intervention.

## 2. Vie de l'association:

Elle comporte 134 adhérents à jour de cotisation, en légère diminution par rapport à l'année passée.

Le rajeunissement des membres et des administrateurs est vital et nous comptons sur chaque adhérent pour inviter de nouveaux membres.

Parmi les arguments, nous pouvons affirmer haut et fort que notre association est indispensable au Conseil municipal pour des projets tels que l'élaboration du PLU: c'est une exigence de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme qui précise la concertation obligatoire avec les habitants.

Il ne s'agit donc pas pour notre association de s'opposer sans motif au Maire, mais de réunir des points de vue argumentés et portés par des résidents actifs ou retraités, permettant d'enrichir la vision d'aménagements judicieux pour l'avenir des Messangeots, dans un cadre naturel incessamment menacé...

*Le Président de l'Assemblée demande si ce rapport suscite des questions.*

*Le rapport moral est soumis au vote: L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral tel qu'il vient d'être présenté.*

## II - RAPPORT FINANCIER:

Denis Oulés commente les comptes financiers de l'exercice 2016-2017.

Les recettes se sont élevées à 1469 euros pour un budget prévu de 1500 euros. Elles sont proches de celles de l'an passé; elles incluent un don de l'association syndicale du Clos de Judas qui a été dissoute, et il faut en remercier Monsieur Michel Rajot.

Quant aux dépenses elles sont un peu supérieures en raison de l'envoi des bulletins d'information par voie postale via Internet aux adhérents non encore connectés par Email.

Le résultat de l'exercice reste très positif : 830 euros, portant les actifs de l'AME à 15342 euros.

### COMPTE DE RESULTAT AME 2016/2017

CHARGES		PRODUITS	
frais postaux	234,61 €	cotisations adhérents	1 340,00 €
assurances	82,00 €	dons	10,00 €
billets SNCF	136,70 €	Intérêts 2016	80,46 €
réception AG 2016	63,98 €	virt asso.syndicale	38,07 €
internet	57,46 €		
cot.SEPANSO 2017	64,00 €		
	-----		-----
	638,75 €		1 468,53 €
<b>BENEFICE 2016/2017</b>	<b>829,78 €</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 468,53 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 468,53 €</b>

### BILAN AME 2016/2017

ACTIF		PASSIF	
TRESORERIE		RESULTATS CUMULES	14 512,27 €
.livret A	10 808,93 €	BENEFICE 2016/2017	829,78 €
.dépôt à vue	4 533,12 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 342,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 342,05 €</b>

# AME

*Le Président de séance demande s'il y a des questions sur ce rapport; il précise que l'actif accumulé sera nécessaire si l'association devait défendre par tous moyens son point de vue dans l'élaboration du PLUi ou d'autres sujets vitaux.*

*Le quitus est donné à l'unanimité aux trésoriers pour la gestion de l'exercice.*

### III - COTISATION ET BUDGET 2017-2018:

Denis Oulés propose à l'assemblée de reconduire la cotisation annuelle de 10 € ainsi que le budget de 1500 € et appelle les participants à voter les deux résolutions suivantes:

- *L'assemblée de l'AME vote une cotisation annuelle 2017-2018 de 10 euros par adhérent à régler préférentiellement par chèque à l'ordre de AME.*
- *L'assemblée de l'AME vote pour l'exercice 2017-2018 un budget équilibré de 1500 euros en recettes et dépenses.*

*Ces résolutions sont votées à l'unanimité.*

### IV - INTERVENTION DE JC. LOSTE: TRAMES VERTE ET BLEUE

Le président explique que le partenariat noué avec les associations de propriétaires voisines dans MACS permet d'inviter leurs présidents en assemblée générale, et de bénéficier de compétences des autres associations: c'est dans cet esprit que le président et l'un des administrateurs de la SPSH, association des propriétaires de SOORTS HOSSEGOR sont bienvenus.

Le président Dominique MENAUT présente la SPSH et ses actions: il justifie aussi le partenariat initié.

Jean-Claude LOSTE présente ensuite les travaux d'identification d'espaces protégés sous le vocable de « trames verte et bleue » et rend compte d'une réunion de MACS où il a représenté l'AME qui y était invitée. Ces travaux sont très importants pour le zonage qui sera retenu dans la PADD du PLUi.

Denis Oulés le remercie en lui remettant le document qui relate l'histoire de Messanges, rédigé par Marie-Claire Mangou.

### V - QUESTIONS DES PARTICIPANTS, DÉBATS ET ÉCHANGES:

Avant de clore l'assemblée avec son dernier point de nomination d'administrateurs, Denis Oulés propose aux participants de poser des questions qui seront prises en compte pour la réunion prochaine avec Monsieur le Maire, ou de faire des observations et suggestions.

#### URBANISME

1. Projet d'extension de la ferme équestre de la Prade: ce projet est-il compatible avec le caractère résidentiel accordé aux résidences proches (dont ODALYS)? Quel avenir pour cette zone dans le PLUi?
2. PRL de 16 lots du lieu dit « Le HOUDIN »: n'est-ce pas dans une zone autorisée par le POS de 1996 pour campings, et non pas PRL? L'esthétique des constructions est-elle cohérente avec l'environnement? Où se fera la sortie des véhicules?
3. PLUi: Messanges a beaucoup changé depuis 40 ans: son territoire jadis agricole et forestier accueille des retraités étrangers et des touristes en été. Comment offrir des terrains et logements « à prix maîtrisés » aux jeunes Messangeots? Sur des terrains communaux comme à Moliets? Alors pourquoi pas sur les 25 ha du Pey de l'Ancre qui sont des terrains communaux?
4. Question complémentaire d'un autre participant: pourquoi le Conseil municipal ne demanderait-il pas explicitement aux propriétaires contigus du Bourg sur la route d'Azur (qui bénéficient d'aménités par financement public) de leur acheter leurs terrains au prix agricole ou forestier pour en faire un foncier communal et social?

#### SECURITE de CIRCULATION

##### • Vélos:

1. l'information sur les parcours de pistes cyclables est très insuffisante

# AME

2. le complément « piste cyclable » permettait de comprendre la signification de « VélOdyssee"
  3. une signalisation au sol de cette voie en traversée de la D 652 est indispensable
  4. le passage du pont sur le ruisseau de la Prade (route de la plage Nord) est toujours très dangereux
  5. la descente depuis l'hôtel de la Prade vers Moisan est en mauvais état
  6. l'arrivée au niveau du premier parking Sud de la plage est très glissante
  7. la signalisation pour piétons de ce parking vers la plage, et au retour de la plage vers les parkings n'est pas satisfaisante
  8. la signalisation depuis Azur en quittant la piste cyclable sur la route du Coy vers la déchetterie ne donne pas la direction vers la plage Nord
  9. la signalisation vers le magasin Super U est toujours absente
- **Automobiles:**
    1. leur vitesse excessive avenue François Arné appelle un dispositif de ralentissement
    2. la vitesse de camions SITCOM sur la route du Coy est dangereuse
    3. le passage de camions DURRUTY au Sayne ne leur est pas autorisé
  - **Piétons:**
    1. le marquage au sol des passages pour piétons dans le bourg est effacé
    2. des trottoirs dans le bourg sont espérés...

## QUALITE de VIE

1. La couverture en téléphonie mobile est déplorable: quel délai pour les améliorations annoncées? Denis Oulés l'estime de quelques mois.
2. Le cabinet médical sera t'il modernisé pour séduire un remplaçant du médecin partant en retraite?
3. Un distributeur automatique de billets est souhaité
4. Les nuisances sonores des campings sont elles bien régulées?
5. Des vacances de chiens sans laisse sur la plage non surveillée sont déplorées
6. Des tags sur des postes de transformation (ENEDIS) dégradent le paysage.

## VI - APPEL À CANDIDATURES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Le président de séance informe l'assemblée que Mmes Nicole Detremmerie, Laurence Barathier et Daniel Sautreau ont exprimé le souhait de démissionner de leur fonction d'administrateur, tout en restant adhérents et soutiens de l'AME: il les remercie pour leurs fonctions passées, notamment Mme Detremmerie qui était trésorière. Monsieur Michel Rajot, absent mais représenté a donné son accord pour remplacer Mme Barathier dans le quartier Nord du bourg.

Il invite des membres de l'assemblée à se présenter pour compléter le Conseil d'Administration de l'AME. Mmes Marie-France Ducasse et Monique Verrac, avec Mr. Bertrand Verdier répondent favorablement.

L'assemblée dûment consultée valide le Conseil d'Administration comprenant:

Mme Antonina Beaufort, Mr. Alain Corneloup, Mr. Daniel Dubart, Mme Marie-France Ducasse Mr. Bernard Garsmeur, Mr. Christian Larroudé, Mme Hélène Migot Santos, Mr. Denis Oulés, Mme Véronique Pouxvieilh, Mr. Michel Rajot, Mr. Michel Resano, Mr. Bertrand Verdier, Mme Chantal de Watrigant.

Denis Oulés propose ensuite de modifier le bureau. Si l'assemblée le choisit comme président, il propose de nommer vice-président Christian Larroudé, et Daniel Dubart trésorier (en remplacement de Mme Detremmerie) pour assurer en cas de besoin lors de son long éloignement de Messanges la représentation de l'Association.

Et surtout, il propose à l'assemblée de maintenir Monsieur Bernard Garsmeur comme Président d'Honneur parce que, même non disponible, il peut donner des conseils. Le nouveau bureau proposé est ainsi:

Secrétaire : Alain Corneloup; Trésorier: Daniel Dubart; Trésorière adjointe : Véronique Pouxvieilh; Vice président : Christian Larroudé; Président : Denis Oulés: Président d'Honneur: Bernard Garsmeur

*L'assemblée vote à l'unanimité pour les nouvelles compositions du Conseil d'Administration et du Bureau.*

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 12 h et invite les participants au pot de l'amitié.

# AME

## RESUMES DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017

#### AFFAIRE 1- MACS - COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS DES ZONES D'ACTIVITÉS TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des biens de la zone artisanale du Pey de l'Ancre à la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud. Ces biens seront mis à disposition de l'intercommunalité sans pour autant entraîner un transfert en pleine propriété.

#### AFFAIRE 2 - MACS - COMPETENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉS TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de délégation de gestion de l'entretien de la zone artisanale du Pey de l'Ancre. Les services municipaux continueront notamment d'assurer l'entretien des espaces verts.

#### AFFAIRE 3 - MACS - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P ADD)

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du P ADD du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui se déclinent comme suit:

##### ★ **Se développer de manière équilibrée et durable**

- ➔ Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée
- ➔ Répondre à la croissance démographique par la qualité résidentielle
- ➔ Tendre vers un territoire autonome en énergie
- ➔ Développer le territoire de manière sécurisée pour les personnes et les biens

##### ★ **Affirmer le rayonnement du territoire et son attractivité économique**

- ➔ Décliner la stratégie du territoire en terme de développement économique et de création d'emplois
- ➔ Se doter d'une vision globale des espaces agricoles et sylvicoles du territoire, et en modérer la consommation
- ➔ Pérenniser l'activité agricole et sylvicole et encourager une agriculture de proximité
- ➔ Conforter l'attractivité commerciale en maintenant un équilibre entre les différents pôles

##### ★ **Valoriser le territoire par l'approche environnementale, paysagère et patrimoniale**

- ➔ Préserver et valoriser les grands sites naturels touristiques, littoraux et retro-littoraux
- ➔ Préserver et valoriser le patrimoine caractéristique du territoire à travers le développement urbain
- ➔ Réaliser un développement urbain qualitatif, vecteur de l'attractivité du territoire
- ➔ Protéger les continuités écologiques, gages de qualité (trame verte et bleue)
- ➔ Gérer durablement la ressource en eau

##### ★ **Construire un territoire des proximités, de cohésion sociale**

- ➔ Améliorer l'accessibilité du territoire et son maillage
- ➔ Diversifier et optimiser l'offre de déplacements sur le territoire
- ➔ Maintenir, voire renforcer, la qualité de vie et l'offre de services des habitants et usagers du territoire

#### AFFAIRE 4 - PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF

À la demande de certains membres du comité consultatif établi dans le cadre de la procédure de Plan local d'urbanisme, il a été décidé de modifier la charte de fonctionnement dudit comité.

Cette charte modifiée prévoit notamment la possibilité pour Monsieur le Maire d'élargir la diffusion des documents analysés en réunion aux membres des associations représentées.

# AME

## AFFAIRE 5 - SYDEC - APPROBATION DE TRAVAUX - REMPLACEMENT CANDELABRE - ZAC DU MOISAN

Le Conseil municipal a approuvé l'étude technique et financière du SYDEC visant au remplacement de deux candélabres endommagés à la ZAC du Moisan. Le coût global des travaux s'élève à 3882 euros TTC, dont une participation communale de 971 euros.

## AFFAIRE 6 - SYDEC - APPROBATION DE TRAVAUX - REMPLACEMENT CANDELABRE - ZAC DU MOISAN

Le Conseil municipal a approuvé l'étude technique et financière du SYDEC visant au remplacement d'un candélabre endommagé à la ZAC du Moisan. Le coût global des travaux s'élève à 1941 euros TTC, dont une participation communale de 485 euros.

## AFFAIRE 7 - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS COMMUNAUX - PROGRAMME RENO' AQT

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne poste en cabinets médicaux et logements sociaux, le conseil municipal a décidé de solliciter SOLIRA afin de mener une étude de faisabilité qui portera sur la réhabilitation thermique du bâtiment. Cette étude est inscrite dans le programme RENO' AQT de la région Nouvelle-Aquitaine qui permettra à la commune de bénéficier de subvention dans le cadre de la réalisation de ce projet.

## AFFAIRE 8 - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2017-01 - EQUIPEMENT ET GESTION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS

Le marché public référencé «MAPA 2017-01-MESSANGES» relatif à l'équipement et la gestion d'une aire de camping-cars a été attribué à la société CAMPING-CAR PARK domiciliée à PORNIC. Ce marché est conclu pour une durée de 6 ans.

Le montant du marché s'élève à 39 225,60 euros TTC.

## AFFAIRE 9 - PISCINE MUNICIPALE - TARIFS 2017

Les droits d'entrée à la piscine municipale ont été fixés comme suit par le conseil municipal:

Entrée journalière enfant (- de 14 ans) : 1.60 euros Entrée journalière adulte: 4.60 euros

Abonnement forfait enfant: 19.00 euros Abonnement forfait adulte: 50.00 euros

Carte 10 entrées: 34.00 euros

Leçon natation et aquagym : 9.00 euros

Ecole d'été (natation synchronisé, initiation au sauvetage et waterpolo) : 3.00 euros

L'accès à l'établissement pour les enfants de moins de 3 ans est gratuit.

Les droits d'accès et de fréquentation des bassins par des groupes d'enfants ou d'adolescents membres d'une personne morale de droit public ou privé est fixé à 31 euros.

## AFFAIRE 10 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR 2018

Afin de répondre à la demande des gérants de commerces de détail alimentaire présents sur le territoire, la collectivité a délibéré favorablement sur les ouvertures dominicales de ces commerces pour l'année 2018. Ces ouvertures exceptionnelles autorisées en application du régime des « dérogations du Maire », conformément à l'article L.3132-26 du Code du travail, ont été limitées à 6 dimanches pour l'année 2018. Ces dimanches sont les suivants:

Dimanche 15 juillet 2018 Dimanche 22 Juillet 2018 Dimanche 29 Juillet 2018 Dimanche 5 Août 2018 Dimanche 12 Août 2018  
Dimanche 19 Août 2018

L'ouverture de ces commerces aux dimanches mentionnés sera autorisée par arrêté municipal après avis de la communauté de communes MACS et des organisations d'employeurs et de salariés.

## AFFAIRE 11 - SUPPRESSION PARTIELLE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

(15/35<sup>ème</sup>)

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 15 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires afin de répondre aux nécessités de service notamment dans le cadre du portage des repas à domicile.

## AFFAIRE 12 - CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR SAISONNIER

Le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi d'animateur saisonnier à raison de 24 heures hebdomadaires du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août afin d'assurer l'animation notamment sportive auprès du jeune public de la commune.

## AFFAIRE 13 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires du 19 juin au 31 août afin de faire face à l'accroissement d'activités que connaît le service technique en période estivale.

# AME

## AFFAIRE 14 - PISCINE MUNICIPALE - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS CONTRACTUELS

Afin d'assurer la gestion de la piscine municipale du 14 juin au 31 août, il a été décidé de créer trois emplois saisonniers (un chef de bassin, un sauveteur et un guichetier/assistant de surveillance à la baignade) pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 35 heures.

## AFFAIRE 15 - CREATION EMPLOIS SAISONNIERS DE MNS POUR LA SURVEILLANCE DES BAINNADES DES PLAGES DE MESSANGES.

Afin d'assurer la surveillance des baignades sur les plages de la commune du 17 juin au 17 septembre inclus, le Conseil Municipal a décidé de créer les emplois suivants:

### **SURVEILLANCE DES BAINNADES**

Postes en complément de la mise à disposition des MNS-CRS

<u>Nombre</u>	<u>Grade</u>	<u>Temps de travail</u>	<u>Période</u>
2	Chef de Poste	Complet	Du 17/06 au 05/07 et du 04/09 au 17/09
2	Adjoins aux chefs de poste	Complet	Du 17/06 au 05/07 et du 04/09 au 17/09
8	Sauveteurs nautiques	Complet	Du 17/06 au 17/09
2	Sauveteurs nautiques	Complet	Du 06/07 au 03/09

## AFFAIRE 16 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions municipales suivantes:

BOUYRIE Hervé, Maire: décision 2017-04 en date du 21 avril 2017 - Achat d'une tronçonneuse STIHL (620 € TTC)

BOUYRIE Hervé, Maire: décision 2017-05 en date du 27 avril 2017 - Achat d'un véhicule utilitaire -FIAT DOBLO CARGO FX MAXI 1.4 ie 95 PACK (14 211,13 € TTC)

## SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017 - 1<sup>ère</sup> SEANCE

### AFFAIRE 1 - ELECTIONS SENATORIALES - DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Dans le cadre des élections sénatoriales, à la suite des opérations de vote ont été désignés comme délégués titulaires, à la majorité absolue, Monsieur Jean VARTAVARIAN, Monsieur Bernard MORESMAU et Madame Pascale CASTAGNET.

Ensuite, le conseil municipal a désigné, conformément aux dispositions du Code électoral, trois suppléants que sont Monsieur Daniel LAUDOVAR, Monsieur Gilles DABBADIE et Madame Emma LAFITTE.

Les élections sénatoriales auxquelles ces membres sont amenés à participer auront lieu le 24 septembre prochain.